



Affaire 01-220724

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 07 mai 2024

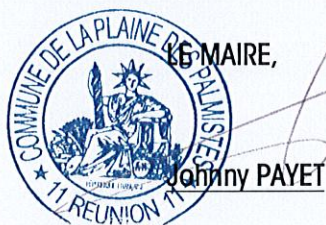
NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 18 juillet 2024 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 19

Absents : 01

Procurations : 09

Total des votes : 28

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VINGT DEUX
JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre le **vingt deux JUILLET** à **DIX-HUIT HEURE** le Conseil municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **PAYET Johnny**.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Érick BOYER conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal

PROCURATION(S) : Joan DORO 4^{ème} adjoint à Johnny PAYET – Sonia ALBUFFY conseillère municipale à Jean-Yves FAUSTIN – Sabrina HOARAU conseillère municipale à Marie-Lourdes VÉLIA – Sandra GRONDIN conseillère municipale à Marie-Héliette THIBURCE – Mickaël PAYET conseiller municipal à Jean-Claude DAMOUR – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Mylène MAHALATCHIMY – Emilie NALEM conseillère municipale à Sabine IGOUFE – Mélissa MOGALIA conseillère municipale à Gina DALLEAU – Yannick BOYER conseiller municipal à Sophie ARZAL

Publicité faite le 29/07/2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20240722-DCM01-220724-DE
Date de télétransmission : 24/07/2024
Date de réception préfecture : 24/07/2024

Affaire 01-220724

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 07 mai 2024

Entendu l'exposé du maire, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 07 mai 2024.

Le procès-verbal est joint en annexe.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, et **4 abstentions** (Joseph Luçay CHEVALIER, Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE, Jean-Yves VACHER),

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07 mai 2024,
- **AUTORISE** le Maire, ou en son absence l'élu délégué, à effectuer les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,

Le Maire,

Johnny PAYET



PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DANS SA SÉANCE
DU MARDI 07 MAI 2024

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUE 1ère adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2ème adjoint – Joan DORO 4ème adjoint – Gina DALLEAU 5ème adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6ème adjoint – Marie-Hélène THIBURCE 7ème adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Sophie ARZAL conseillère municipale – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale

ABSENT(S) : Micheline CLAIN conseillère municipale – Érick BOYER conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

PROCURATION(S) : Mylène MAHALATCHIMY 3ème adjointe à Johnny PAYET – Sandra GRONDIN conseillère municipale à Jean-Claude DAMOUR – Elisabeth BAGNY conseillère municipale

Le nombre de présents est de 19 à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE : 18h00

Le Maire prend connaissance des procurations déposées en séance.

Puis le Maire propose de nommer Mme Emilie NALEM en qualité de secrétaire de séance et lui demande de bien vouloir procéder à l'appel.

Le quorum est constaté.

L'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

RUBRIQUES
Affaire 01-070524 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 02 avril 2024
Affaire 02-070524 Projet Alimentaire Territorial – présentation d'un état d'avancement
Affaire 03-070524 Approbation des Comptes de Gestion pour l'année 2023
Affaire 04-070524 Budget Principal – Approbation du Compte Administratif 2023
Affaire 05-070524 Budget Principal Ville – Vote affectation du Résultat constaté au CA 2023 sur le Budget 2024
Affaire 06-070524 Budget principal 2024 – Approbation du budget supplémentaire
Affaire 07-070524 Budget Annexe du Lotissement de la Petite Plaine – Vote du Compte Administratif 2023
Affaire 08-070524 Budget Annexe du Lotissement de la Petite Plaine – Vote Affectation du Résultat constaté au CA 2023 sur le Budget 2024
Affaire 09-070524 Budget Annexe des Pompes Funèbres – Approbation du Compte Administratif 2023
Affaire 10-070524 Budget Annexe des Pompes Funèbres – Vote Affectation du Résultat constaté au CA 2023 sur le budget 2024
Affaire 11-070524 Régime d'aide en faveur des déplacements des sportifs des associations de la commune - Déplacement en métropole de l'Association Sportive du Collège Gaston Crochet
Affaire 12-070524 Demande de subvention exceptionnelle – soutien financier pour les associations Femme d'Elite et Rythm'n Country Boots
Affaire 13-070524 ADIL – Mission d'accompagnement en matière de logement et d'habitat au profit de la commune DE LA PLAINE DES PALMISTES – Approbation de la convention pour l'année 2024
Affaire 14-070524 CAUE – Mission d'accompagnement en matière d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement au profit de la commune De LA PLAINE DES PAMISTES – Approbation de la convention pour l'année 2024
Affaire 15-070524 Aménagement RD 55 (rue Richard Adolphe) – Eclairage public - Convention de financement Commune/SIDELEC
Affaire 16-070524 Mutation foncière – Vente de terrains communaux
Affaire 17-070524 Mutation foncière / Vente parcelles communales AH 652 (en partie) et AH 324 (en partie) sises rue du Commerce au profit de la SCI Centre Médical des Plaines en vue de construire un nouveau centre médical - dispositions additives
Affaire 18-070524 Mutation foncière – Cession de la parcelle communale cadastrée AN 133-AN 136 / Vente au profit de la Société MPC
Affaire 19-070524 Désaffectation et déclassement du domaine public de l'ancien chemin communal Hervé D'Hort situé en partie sur les parcelles AR 217-218

Affaire 20-070524 Création d'une servitude de passage et de réseaux au profit des parcelles AI 986 et AI 899 en partie
Affaire 21-070524 Mutation foncière – Cession de la parcelle communale cadastrée AI 899 / Vente au profit de la Société ABRIMMO
Affaire 22-070524 Cession de la parcelle cadastrée AV 1338 (anciennement AV 613 p) à la SEMADER pour la construction de logements LLS (future opération FAHAM)
Affaire 23-070524 Acquisition et portage par l'EPF Réunion du terrain cadastré AH 198 sis rue de la Gendarmerie destiné à la réalisation d'un équipement public / Passation d'une convention d'acquisition foncière et de portage n° 06 23 06 entre la Commune et l'EPF Réunion
Affaire 24-070524 Mutation foncière - Cession de la parcelle communale cadastrée AV 526 Vente au profit de Madame COCAUD Michelle
Affaire 25-070524 Modification du Tableau des effectifs du personnel communal pour accroissement saisonnier d'activité – création de postes pour les besoins saisonniers
Affaire 26-070524 Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée – volontariat territorial en administration
Affaire 27-070524 Piscine municipale- conditions générales de ventes des tarifs d'entrée
Affaire 28-070524 Fond d'Investissement des Routes et des Transports (FIRT)2024
Questions Diverses

Ce procès-verbal retranscrit littéralement les interventions.

--ooOoo--

Préambule :

M. le Maire : Avant de passer à l'affaire n°1, je vais vous informer qu'on va retirer l'affaire n°21 puisqu'on n'a pas eu l'avis des domaines. Donc, on n'a pas pu travailler sur le prix exact de cette affaire. Merci beaucoup. Pour durer dans le temps, on va rajouter une affaire. Cela va être l'affaire n°28. C'est une mise à jour des voiries communales. Sur l'affaire n°28, est-ce que les documents ont été déposés ? C'est bon pour tout le monde ?

Mme Sophie ARZAL : C'est quoi l'affaire n°28 ? Pardon.

M. le Maire : C'est une mise à jour des voiries communales.

M. Steven BAMBA : C'est une mise à jour pour les dotations du fond de la taxe carburant, mise à jour du linéaire communal, linéaire de voirie, en fait.

M. le Maire : Qui n'a pas été fait depuis X années. Je ne me souviens plus.

M. Steven BAMBA : Si vous permettez, M. le maire, il y a deux petites rectifications dans l'ordre du jour. Vous aurez, certainement, vu. Sur l'affaire n°5, je crois qu'il y a une erreur sur l'année. C'est 2024 qui apparaît au lieu de 2023. Et, sur l'affaire n°8, c'est 2024 qui apparaît au lieu de 2023. C'est une erreur de copier-coller. Mais, c'est bien les résultats de 2023.

À l'unanimité, l'affaire a été ajoutée.

--ooOoo--

Affaire 01-070524

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 02 avril 2024

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés et 3 abstentions (Sophie ARZAL, Yannick BOYER et Sylvie LÉGER)

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 02 avril 2024,
- AUTORISE le Maire, ou en son absence l'élu délégué, à effectuer les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 02-070524

Projet Alimentaire Territorial – présentation d'un état d'avancement

Observations :

Madame WONG PIN Françoise, de l'AD2R (Association Développement Rural Réunion), a réalisé la présentation.

M. le Maire : On a eu une belle photographie de notre territoire. On a bien compris les attentes de notre population.

M. Jean-Yves FAUSTIN : Merci à, M. le maire. Merci, pour ne pas écorcher votre nom, Françoise. On a vu, au travers de l'exposé de Françoise, les difficultés qui se posent à une partie de notre population. Mais, également, les richesses qu'offre notre territoire en matière de production, pour préparer l'avenir. Je reviendrai sur une question, je profite que Mme ARZAL, notre conseillère départementale est présente ce soir, concernant le Projet Alimentaire Territorial qui est associé au projet Territoire Zéro Chômeur. Aujourd'hui, tous les feux sont au vert. Toute la documentation relative à la constitution de ce dossier est prête. Il ne manque que la validation de l'accompagnement du Département. Je ne vais pas revenir sur les différents chiffres du chômage, de chômeurs, de tranches d'âge sur notre population. On a vu qu'on avait une population qui était très jeune et pour laquelle il faut qu'on se soucie dès maintenant, pour essayer de préparer au mieux l'avenir. Plus de 1 000 personnes qui se déplacent, tous les jours, pour aller travailler ailleurs. Alors que, dans le dispositif « Territoire Zéro Chômeur », on pourrait diminuer ce ratio de déplacement. Cela contribue, également, pleinement à la protection de notre environnement, moins de pollution. Du coup, Mme ARZAL, est-ce qu'il y a possibilité d'avoir des informations concernant l'avancement du dossier et de la demande de la Commune de La Plaine-des-Palmistes, concernant l'accompagnement du Département sur le projet « Territoire Zéro Chômeur » ? Depuis novembre de l'année dernière, une demande avait été transmise aux services du Département. À cette même date, nos services avaient eu comme information que le courrier était dans le circuit. Dossier déposé au mois de juin, pardon. Information que le dossier était dans le circuit depuis le mois de novembre. À ce jour, nous n'avons aucune information, aucune remontée d'information du moins, sur l'accompagnement du Département. Si je me souviens, à l'occasion d'une visite sur le territoire, le Président avait annoncé que le Département serait favorable. Jusqu'à présent, nous ne voyons rien venir et le dossier traîne. Ce sont des dizaines de personnes qui aimeraient retrouver une dignité au travers du travail, qui aimeraient pouvoir concrétiser des projets, se projeter vers l'avenir, qui sont, aujourd'hui, dans l'attente. Donc, pouvez-vous nous donner un peu plus d'informations concernant ce dossier, Mme la conseillère départementale ? Merci.

Mme Sophie ARZAL : Bien sûr. Même si ce n'est pas le lieu puisque, nous sommes d'accord, nous parlons des affaires municipales et non pas départementales. Mais, je me ferai un plaisir de vous répondre puisque c'est un sujet qui, bien sûr, concerne notre commune, les palmyrains et les palmyraines. Je rappelle, quand même, pour bien lever toute polémique et certaines pensées que peuvent avoir certaines personnes, que j'avais voté « pour », M. le maire, vous vous en souvenez, sur ce projet. Je pense que vous avez plus d'informations que moi. Quand vous me dites que « depuis le mois de juin », « le mois de novembre », « il paraît », « on dit que les courriers sont en cours », je pense que vous êtes mieux renseigné que moi. Pour autant, et je prendrai à témoin M. le maire et ses équipes qui sont présentes dans cette salle, en réunion, au mois de novembre de l'année dernière, quand vous nous aviez présenté votre calendrier, je vous avais dit que je pense que ce calendrier, pour

moi, n'est pas tenable dans le prévisionnel qui était donné par rapport à cela. Je vous ai rappelé que nous étions en fin d'année sur la période budgétaire, donc, dans les consultations de ces dossiers. À ce jour, la seule information que je peux vous dire, c'est qu'il n'y a pas d'avis émis sur ce dossier. Nous avons jusqu'au mois de juin, je crois que le délai est celui-là, il est bien connu de tout un chacun. Ce matin, en tout cas de manière générale, de la politique générale, à l'unanimité, le Conseil départemental, en commission permanente, a émis un avis défavorable sur la politique France Travail du plein emploi. Donc, je pense qu'il y a aussi des incidences par rapport à cela. Pour autant, votre dossier sera étudié avant les délais qui sont, en tout cas, inscrits, pour vous permettre la continuité de ce que vous êtes en train de faire sur ce dossier. Pour autant, je veux vraiment insister là-dessus, et je remercie Françoise pour la présentation qui est faite aujourd'hui sur ce projet qui porte et qui démontre l'ambition du Conseil départemental d'accompagner non plus, on dira, la souveraineté, mais, en tout cas, l'autosuffisance. Le projet qui est présenté dans le cadre du Territoire Zéro Chômeur pour La Plaine-des-Palmistes devrait, aussi, s'orienter vers cela. Nous, on doit sécuriser la partie budgétaire. Je pense qu'en temps voulu et au moment où les conseillers départementaux l'auront étudié, vous aurez la réponse, quelle que soit la réponse.

M. Frédéric AZOR : Est-ce qu'on pourrait avoir une copie de la présentation ? Est-ce que c'est possible ?

M. le Maire : Très bien.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- PREND ACTE de ces informations.

--ooOoo--

Affaire 03-070524

Approbation des Comptes de Gestion pour l'année 2023

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, 3 abstentions (Sophie ARZAL, Yannick BOYER et Sylvie LÉGER) et 1 contre (Frédéric AZOR),

- ARRÊTE les comptes de gestion 2023 du budget principal et des budgets annexes des pompes funèbres et du lotissement de la Petite Plaine.

--ooOoo--

Affaire 04-070524

Budget Principal – Approbation du Compte Administratif 2023

Observations :

Mme Sophie ARZAL : Merci de me donner la parole, M. le maire. Je vais vous donner mon analyse générale, au regard des dossiers présentés ce soir, sur cette affaire budgétaire présente et suivante, sur lesquelles vous allez sortir, comme cela ce sera fait. Vous comprendrez pourquoi l'opposition affirme dans son vote contre ce budget. En lisant les documents, vous vous félicitez du fait que le résultat de fonctionnement affiche un excédent de 146 000 et des poussières. Cette situation excédentaire découle, principalement, d'une reprise de l'excédent 2022 à hauteur d'un peu plus de 829 000 €. Donc, on peut dire quand même, M. le maire, qu'année après année, vous équilibrez vos comptes avec les reprises de l'excédent de l'exercice comptable précédent, car vous avez hérité, à votre arrivée, d'une situation financière relativement saine. Donc, en report à nouveau, vous arrivez, effectivement, à vous équilibrer. Mais, vous ne pourrez pas, je pense, indéfiniment, bénéficier de ce coup de pouce qui vous sert de variable d'ajustement budgétaire. L'épargne nette, dans le compte de gestion 2023, nous sommes, quand même, à (-) 7 352 000 € hors prêts relais parce qu'on découvre, également, ces écritures-là maintenant. L'épargne nette reste, quand même, déficitaire puisque nous sommes à (-) 384 000 € environ. Or, votre rapport se réfugie derrière l'argument suivant : vous dites « les indicateurs d'épargne sont dégradés en 2023, du fait du remboursement des prêts relais opérés à compter du mois de juin 2023. Il s'agit là, néanmoins, d'un gage, pour nous, de maîtrise de l'endettement de la commune. » Preuve à l'appui, M. le maire, hors prêts relais, l'épargne nette reste négative. Derrière la question du remboursement des prêts relais,

c'est un argument qui a, quand même, bon dos on dira, c'est bien une dégradation continue de nos finances dont il s'agit. Or, comme je vous le rappelais, à juste titre, votre rapport, c'est l'épargne nette qui permet les investissements futurs et le recours à l'emprunt. Lors du débat des orientations budgétaires, en février 2023, puisque nous sommes toujours en année moindre et avec les perspectives, vous nous annonciez une épargne nette positive à partir de 2023, ce sont vos propres mots, vos propos et vos écrits des orientations 2023, avec une estimation que vous avez chiffrée à environ (+) 378 000 €. Le compte administratif qui nous est présenté ce soir vient démentir vos prévisions manifestement erronées. Donc, à chaque fois, nous sommes appelés à délibérer sur la base d'informations qui sont, à l'évidence, approximatives voire erronées, volontairement ou pas, cela vous appartient. D'une prévision optimiste de (+) 378 000 €, nous obtenons, au final, un résultat négatif de plus de 384 000 €. Donc, l'écart est, quand même, significatif. Les chiffres étaient globalement atteints, M. le maire. Mais seulement, il y a une différence de taille. Au lieu que ce chiffre soit positif, il est négatif. Vous aviez envisagé (+) 378 000. Nous sommes à (-) 384 000. Donc, c'est quand même une différence essentielle. Et là, c'est en ne prenant pas en considération l'épargne nette hors prêts relais. Donc, le rapport que vous nous présentez ose même valoriser l'idée que l'encours de la dette reste quasi stable après retraitement des prêts relais. Une stabilité certes, mais, dans le rouge. Et ce, alors que le compte administratif 2023 révèle une hausse de 5,96 % des charges à caractère général par rapport au compte administratif 2022. Je suis quelque peu étonnée par l'autosatisfaction de l'équipe municipale qui se contente du fait que cette hausse est moindre que la hausse précédente. Le rapport, je le souligne également, parle d'une maîtrise de l'évolution. Pour autant, on dira qu'une hausse reste une hausse, M. le maire, pour tous ces arguments et en lecture croisée de vos documents, mais, vous ne serez pas là pour le vote. Vous comprendrez pourquoi voter contre ces documents et ces budgets. Merci de votre attention.

La présidence étant assurée par Sabine IGOUFFE 1ère adjointe,

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés et 4 contres (Frédéric AZOR, Sophie ARZAL, Yannick BOYER et Sylvie LÉGER, le Maire ne prenant pas part au vote,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- ARRETE le compte administratif 2023 du budget principal présenté ci-dessus en fonctionnement et en investissement,
- VOTE le compte administratif,
- AUTORISE le Maire ou en son absence l' élu délégué de signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 05-070524

Budget Principal Ville – Vote affectation du Résultat constaté au CA 2023 sur le Budget 2024

Observations : Néant.

La présidence étant assurée par Sabine IGOUFFE 1ère adjointe,

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés et 4 contres (Frédéric AZOR, Sophie ARZAL, Yannick BOYER et Sylvie LÉGER, le Maire ne prenant pas part au vote,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE les propositions d'affectation du résultat 2023 du budget principal sur le budget supplémentaire 2024,
- AUTORISE le Maire ou en son absence l' élu délégué de signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--
Affaire 06-070524
Budget principal 2024 – Approbation du budget supplémentaire

Observations : Néant.

La présidence étant assurée par Sabine IGOUFFE 1ère adjointe,

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés et 4 contres (Frédéric AZOR, Sophie ARZAL, Yannick BOYER et Sylvie LÉGER, le Maire ne prenant pas part au vote,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- APPROUVE le budget supplémentaire au Budget Principal 2024,
- AUTORISE le Maire, ou en son absence, l'Élu délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--
Affaire 07-070524
Budget Annexe du Lotissement de la Petite Plaine – Vote du Compte Administratif 2023

Observations : Néant.

La présidence étant assurée par Sabine IGOUFFE 1ère adjointe,

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés et 4 contres (Frédéric AZOR, Sophie ARZAL, Yannick BOYER et Sylvie LÉGER, le Maire ne prenant pas part au vote,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- ARRETE le compte administratif 2023 du budget annexe Lotissement Petite Plaine présenté ci-dessus en fonctionnement et en investissement,
- VOTE le compte administratif,
- AUTORISE le Maire ou en son absence l'Élu délégué de signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--
Affaire 08-070524
Budget Annexe du Lotissement de la Petite Plaine – Vote Affectation du Résultat constaté au CA 2023 sur le Budget 2024

Observations : Néant.

La présidence étant assurée par Sabine IGOUFFE 1ère adjointe,

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés et 4 contres (Frédéric AZOR, Sophie ARZAL, Yannick BOYER et Sylvie LÉGER, le Maire ne prenant pas part au vote,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE les propositions d'affectation du résultat 2023 du budget annexe du lotissement La Petite Plaine,
- AUTORISE le Maire, ou en son absence l'Élu délégué, de signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 09-070524

Budget Annexe des Pompes Funèbres – Approbation du Compte Administratif 2023

Observations : Néant.

La présidence étant assurée par Sabine IGOUFFE 1ère adjointe,

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés et 4 contres (Frédéric AZOR, Sophie ARZAL, Yannick BOYER et Sylvie LÉGER, le Maire ne prenant pas part au vote,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- ARRETE le compte administratif 2023 du budget annexe Pompes Funèbres présenté ci-dessus en fonctionnement et en investissement,
- VOTE le compte administratif,
- AUTORISE le Maire ou en son absence l'élu délégué de signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 10-070524

Budget Annexe des Pompes Funèbres – Vote Affectation du Résultat constaté au CA 2023 sur le budget 2024

Observations : Néant.

La présidence étant assurée par Sabine IGOUFFE 1ère adjointe,

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés et 4 contres (Frédéric AZOR, Sophie ARZAL, Yannick BOYER et Sylvie LÉGER, le Maire ne prenant pas part au vote,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE les propositions d'affectation du résultat 2023 du budget annexe des Pompes Funèbres,
- AUTORISE le Maire ou en son absence l'élu délégué de signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 11-070524

Régime d'aide en faveur des déplacements des sportifs des associations de la commune - Déplacement en métropole de l'Association Sportive du Collège Gaston Crochet

Observations :

M. Jean-Claude DAMOUR : Tout est dit. La demande a été faite à hauteur de 750 €, donc, validée pour les cinq jeunes. On a reçu le principal du collège pour nous expliquer un petit peu. C'est un relais qu'ils vont faire, pour essayer de ramener le championnat de France à La Réunion, du moins le titre de champion de France.

M. le Maire : Très bien. Ils avaient prévu un budget prévisionnel de 8 561 €. Aussi, le Conseil départemental a été sollicité pour un montant de 2 000 €. Donc, je pense que cela pourra se faire, Mme ARZAL.

Mme Sophie ARZAL : Je regardais juste l'agencement pour dire que c'était même déjà validé, en effet, nous, on le soutient.

Mme Sonia ALBUFFY : Mme ARZAL, je fais partie du Conseil d'administration du collège. On se rencontre souvent là-bas. Le dernier Conseil d'administration, au-delà de ces élèves qui partent pour des compétitions, il y avait aussi d'autres élèves qui partaient, je ne me rappelle plus trop, mais, toujours en métropole. Le Département, sur les 500 € du billet d'avion, remboursait 400 €. Alors, ce qui avait été soulevé lors du dernier Conseil

d'administration, c'est que les parents doivent avancer les 500 € et le Département rembourse 400 € après leur voyage. Sauf qu'ils disaient que les derniers financements du Département avaient pris, quand même, un an et demi pour rembourser les parents. 500 € pour des familles, c'est beaucoup. Et si on prend autant de temps pour rembourser, je parle des 400 €. Vous pensez que ce serait possible que le Département avance les 400 € ? Ou dans le cas où ils ne peuvent pas avancer avant le voyage parce que 500 € pour des familles, c'est beaucoup, accélérer le remboursement ? Le Département avance, mais, sur présentation du billet parce que c'est lourd 500 € pour les familles.

Mme Sophie ARZAL : Je suis bien d'accord avec vous. Combien de familles sont concernées ?

Mme Sonia ALBUFFY : Je crois qu'il y avait 7 ou 8 élèves qui portaient. Mais, pas pour la même action.

Mme Sophie ARZAL : C'est fait pour cela.

Mme Sonia ALBUFFY : Là, on parle des billets d'avion pour ces 7/8 familles sur une autre action en métropole. C'était sur une compétition de danse et ils doivent partir là-bas. Il y a 7 ou 8 élèves qui sont concernés dont les familles doivent avancer 500 €.

Mme Sophie ARZAL : Ce que je vous propose, pour ne pas mobiliser le temps sur le Conseil municipal, c'est qu'on aborde ce sujet en dehors de cet espace. Là, j'avoue que sur cette demande-là, cela ne me parle pas. Mais, sur le dernier c'était en même temps que celui de Saint-Benoît donc il y a toujours un peu des deux. Je siége aux deux, donc j'essaie aussi de faire sur les deux. Ce que je vous propose, c'est si vous avez les informations vous me les transmettez. Sinon, je me mettrai en contact directement avec le principal pour voir avec lui quelle possibilité on a. C'est surtout en termes de délais. C'est toute une question de délai et de temps pour le Département parce que si c'est long dans la décision, cela peut être long sur les remboursements. Mais, si on arrive à faire l'intermédiaire, si cela ne concerne pas beaucoup de familles par exemple, on peut, peut-être, regarder une dotation spéciale. Donc, je me rapprocherai du principal pour voir qu'est-ce qui est possible.

M. Steven BAMBA : On a reçu aussi, tardivement, une demande de Rythm'n Country Boots. Les convocations étaient déjà parties. Il sollicitait une aide pour le déplacement, là aussi pour une compétition nationale, un peu comme l'an dernier. Ils étaient aussi allés à une compétition nationale. Les élus délégués au sport ont proposé l'attribution d'une subvention de 1 200 € pour cette affaire. Cela n'a pas été ajouté, on n'a pas eu le temps.

M. le Maire : Dans la légalité, comment on peut faire ? On peut intégrer ?

M. Steven BAMBA : Vous pouvez intégrer si vous le souhaitez, oui.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- INVITE les membres du conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE l'attribution d'une subvention de 750,00 euros à l'Association Sportive du Collège Gaston Crochet pour sa participation au championnat France UNSS.
- VALIDE l'attribution d'une subvention de 1200,00 euros à l'Association Rythm'n Country Boots,
- AUTORISE le Maire, ou en son absence, l'Elu délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo---

Affaire 12-070524

Demande de subvention exceptionnelle – soutien financier pour les associations Femme d'Elite

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, Émilie NALEM ne prenant pas part au vote,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE l'attribution d'une subvention de 3 000,00 euros à l'Association Femme D'Elite,
- AUTORISE le Maire, ou en son absence, l'Elu délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo---

Affaire 13-070524

ADIL – Mission d'accompagnement en matière de logement et d'habitat au profit de la commune DE LA PLAINE DES PALMISTES – Approbation de la convention pour l'année 2024

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport ;
- APPROUVE le renouvellement, pour l'année 2024, de la convention entre la Commune de La Plaine des Palmistes et l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement de la Réunion (ADIL) ;
- APPROUVE le versement de la somme de 3 086.50 € annuel à l'ADIL, correspondant à la participation volontaire et à la cotisation pour l'année 2024 ;
- AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes y afférents

--ooOoo---

Affaire 14-070524

CAUE – Mission d'accompagnement en matière d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement au profit de la commune De LA PLAINE DES PALMISTES – Approbation de la convention pour l'année 2024

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport ;
- APPROUVE la convention pour la mission d'accompagnement au titre de l'année 2024 entre la Commune de La Plaine des Palmistes et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Réunion (CAUE) ;
- APPROUVE le versement de la somme de 1 751 € annuel au CAUE correspondant à la participation volontaire et la cotisation annuelle pour 2024 ;
- AUTORISE le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes y afférents.

--ooOoo---

Affaire 15-070524

Aménagement RD 55 (rue Richard Adolphe) – Eclairage public - Convention de financement
Commune/SIDELEC

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE la participation financière de la Commune à hauteur de 89 327,55 € HT,
- APPROUVE les modalités de versement de cette participation :
 - 80 %, soit 71 462,04 €, à l'engagement du bon de commande travaux,
 - 20%, soit 17 865,51 €, à la réception.
- AUTORISE le Maire ou en son absence l'adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

--ooOoo---

Affaire 16-070524

Mutation foncière – Vente de terrains communaux

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés et 1 abstention (Frédéric AZOR),

- INVITE les membres du conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- VALIDE les termes du présent rapport,
- ACCEPTE la cession précitée, hors frais de notaire et d'agence restant à la charge des acquéreurs,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo---

Affaire 17-070524

Mutation foncière / Vente parcelles communales AH 652 (en partie) et AH 324 (en partie) sises rue du Commerce au profit de la SCI Centre Médical des Plaines en vue de construire un nouveau centre médical -
dispositions additives

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés et 1 abstention (Frédéric AZOR),

- INVITE les membres du conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE les dispositions additives précitées et précisées, notamment la démolition de l'ancien centre médical par la Commune,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 18-070524

Mutation foncière – Cession de la parcelle communale cadastrée AN 133-AN 136 / Vente au profit de la Société MPC

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés et 1 contre (Frédéric AZOR),

- INVITE les membres du conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE la cession de la parcelle cadastrée AN 133-AN 136 à la Société MPC au prix de 151 000 €, d'une surface d'environ 2 000 m²,
- CHARGE le notaire, Maître LOCATE, à Saint-Denis, de la rédaction de l'acte,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 19-070524

Désaffectation et déclassement du domaine public de l'ancien chemin communal Hervé D'Hort situé en partie sur les parcelles AR 217-218

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés et 1 abstention (Frédéric AZOR),

- VALIDE les termes du présent rapport,
- CONSTATE préalablement la désaffectation du domaine public communal de l'ancien chemin communal Hervé D'Hort situé en partie sur les parcelles cadastrées AR 217-218,
- APPROUVE son déclassement du domaine public communal pour l'intégrer au domaine privé de la Commune,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 20-070524

Création d'une servitude de passage et de réseaux au profit des parcelles AI 986 et AI 899 en partie

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés et 4 abstentions (Frédéric AZOR, Sophie AZOR, Yannick BOYER et Sylvie LÉGER),

- INVITE les membres du conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- VALIDE les termes du présent rapport,
- APPROUVE la constitution d'une servitude de passage et de réseaux au profit des parcelles AI 986 et AI 899 (p) sur les parcelles AI 265 - AI 899 (p) – AI 987,
- CHARGE le notaire, Maître LOCATE, à Saint-Denis, de la rédaction de l'acte notarié,
- DIT que les frais d'acte sont à la charge de la Commune,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 21-070524

Mutation foncière – Cession de la parcelle communale cadastrée AI 899 / Vente au profit de la Société
ABRIMMO

Observations : Affaire retirée.

--ooOoo--

Affaire 22-070524

Cession de la parcelle cadastrée AV 1338 (anciennement AV 613 p) à la SEMADER pour la construction de
logements LLS (future opération FAHAM)

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés et 1 contre
(Frédéric AZOR),

- INVITE les membres du conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE la cession de la parcelle cadastrée AV 1338 à la SEMADER au prix de 129 290,46 € TTC, d'une superficie cadastrée de 6 971 m², aux conditions susnommées, pour la construction de 29 logements locatifs sociaux (LLS),
- CHARGE le notaire, Maître LOCATE, à Saint-Denis, de la rédaction de l'acte,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 23-070524

Acquisition et portage par l'EPF Réunion du terrain cadastré AH 198 sis rue de la Gendarmerie destiné à la
réalisation d'un équipement public / Passation d'une convention d'acquisition foncière et de portage n° 06 23
06 entre la Commune et l'EPF Réunion

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés et 1 contre
(Frédéric AZOR),

- INVITE les membres du conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- VALIDE les termes du présent rapport,
- APPROUVE les termes de la convention 06 23 06 à intervenir entre la Commune et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion, aux conditions sus-évoquées,
- AUTORISE le Maire à signer la convention d'acquisition foncière n° 06 23 06 annexée à la présente avec l'Etablissement Public Foncier de la Réunion et toutes pièces y afférentes,
- AUTORISE le Maire à signer l'acte de rachat à l'issue du portage,
- AUTORISE le Maire par anticipation à signer tout acte et tout avenant et/ou toute autre convention financière adossée à la présente convention d'acquisition foncière ayant pour objet de bonifier le prix du terrain, en cas d'éligibilité.
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo---

Affaire 24-070524

Mutation foncière - Cession de la parcelle communale cadastrée AV 526 | Vente au profit de Madame COCAUD Michelle

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- INVITE les membres du Conseil Municipal ayant un intérêt direct ou indirect dans cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE la cession du terrain référencé AV 526 d'une superficie de 507 m² au profit de Madame COCAUD Michelle Claude au prix de 78 390 euros, hors frais notariaux,
- CHARGE le notaire, Maître LOCATE, à Saint-Denis, de la rédaction de l'acte de vente,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo---

Affaire 25-070524

Modification du Tableau des effectifs du personnel communal pour accroissement saisonnier d'activité – création de postes pour les besoins saisonniers

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- CRÉE lesdits postes et de modifier ainsi le tableau des emplois et des effectifs de la Collectivité comme proposé ci-dessus,
- INSCRIT les crédits correspondants au budget,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

--ooOoo---

Affaire 26-070524

Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée – volontariat territorial en administration

Observations :

Mme Sophie ARZAL : M. le maire, il n'y a pas de remarques particulières. Ce n'était pas le retour de Mme Ingrid, à l'époque, pour s'occuper de cela ? Vous savez, il y a deux ans quand elle a réintégré la commune, il me semblait qu'elle était positionnée sur ce type de poste.

M. Steven BAMBA : Non. Par contre, effectivement, ce contrat de projet avait été créé à l'époque mais, c'est sur une durée déterminée. La personne est partie au bout des 18 mois. Aujourd'hui, on revient à un nouveau dispositif accompagné par l'Agence Nationale Cohésion des Territoires, on souhaite renouveler, donc, recruter un ou une jeune en volontariat territorial en administration. Cela permet d'avoir un accompagnement sur la rémunération.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE la mise en place d'un contrat de projet pour un chargé de mission « Manager de Commerce » dans les conditions précitées,

- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 27-070524

Piscine municipale- conditions générales de ventes des tarifs d'entrée

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE les tarifs d'entrée au sein de la piscine municipale et leurs conditions générales de ventes,
- AUTORISE le Maire, ou en son absence, l'Elu délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 28-070524

Fond d'Investissement des Routes et des Transports (FIRT)2024

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE le linéaire total de la commune au 31 décembre 2023 (annexe1),
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

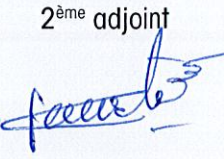
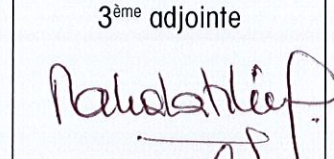
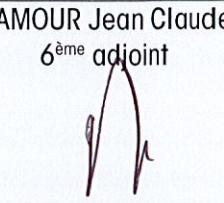
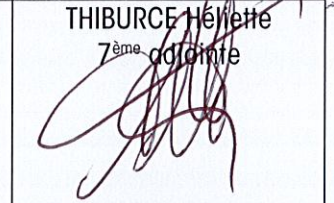
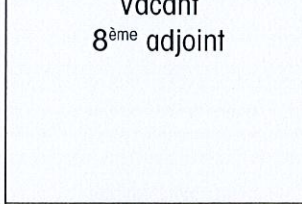
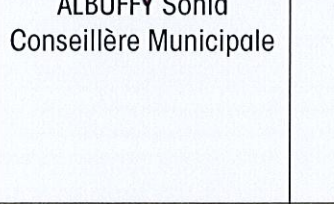
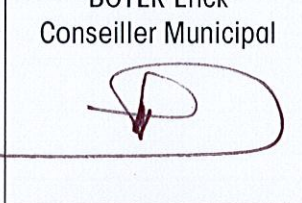
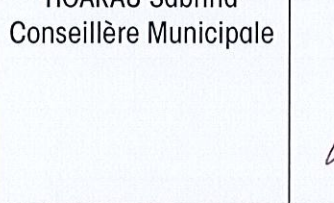
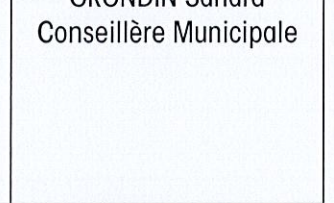
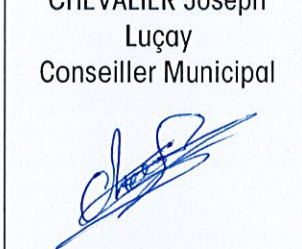
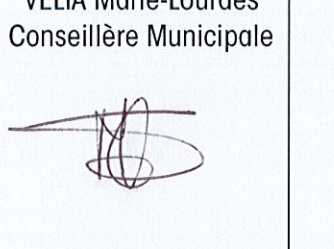
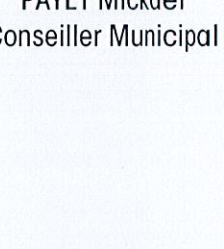
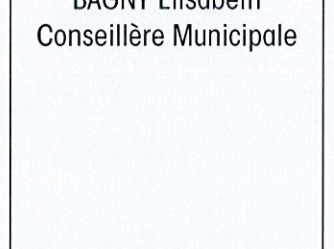
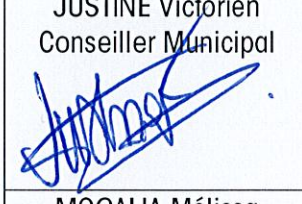
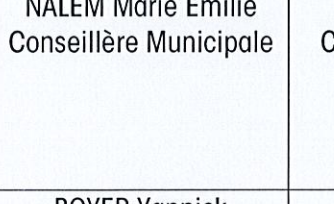
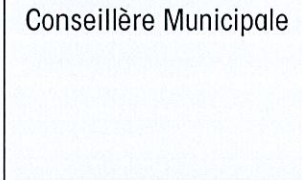
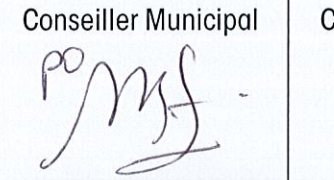
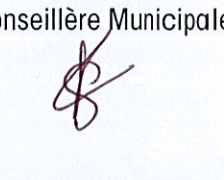
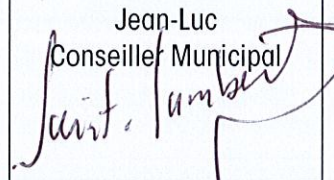
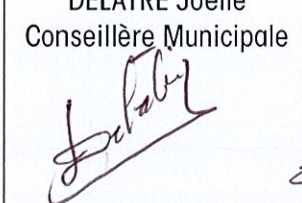
--ooOoo--

Questions diverses

Mme Sophie ARZAL : M. le maire, je n'avais pas précisé tout à l'heure qu'il y avait une question diverse. Mais, ce n'est vraiment pas une question. J'ai vu qu'il y avait un avis modificatif du marché sur l'externalisation de la cantine centrale. C'était au 07 mai, c'est-à-dire à aujourd'hui. Cela a été repoussé au 21 mai, je crois. Est-ce qu'il y a eu des difficultés particulières par rapport à ce marché, d'une part ? Et puis, cet appel d'offres, bien que tout soit légal et respecté, n'apparaît pas sur le site de la commune. Donc, je voulais savoir si c'est un choix qui est fait simplement, de ne pas mettre cet appel d'offres, qui reste une MAPA en tout état de cause, sur le site de la commune. Si vous avez des difficultés par rapport à cela. C'est pour cela que vous avez décalé, ou pas ?

M. Steven BAMBA : Sur le marché en lui-même, non, pas de difficulté. Par contre, c'est que les prestataires posent beaucoup de questions. Et avec les différents jours fériés, c'est vrai que c'est difficile d'être dans les délais. Donc, on a préféré décaler et laisser aussi le temps aux différents prestataires, il y a à peu près 3 ou 4 qui souhaitent répondre, je crois, et qui ont demandé un délai supplémentaire. Donc, on y a donné droit. Pas de problème particulier. En termes de publication, effectivement, ce n'est pas sur le site internet. Néanmoins, ce n'est pas par oubli de notre part. C'est juste que le site internet est compliqué en termes d'administration. Il est prévu, cette année, de le rénover et d'avoir une publication automatique qui soit faite, sans qu'il y ait une manipulation humaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal du 07 mai 2024 est levée à 19H37.

PAYET Johnny Maire 	IGOUE Sabine 1 ^{ère} adjointe 	FAUSTIN Jean Yves 2 ^{ème} adjoint 	MAHALATCHIMY Mylène 3 ^{ème} adjointe 
DORO Joan 4 ^{ème} adjoint 	DALLEAU Gina 5 ^{ème} adjointe 	DAMOUR Jean Claude 6 ^{ème} adjoint 	THIBURCE Héliette 7 ^{ème} adjointe 
Vacant 8 ^{ème} adjoint 	ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale 	AZOR Frédéric Conseiller Municipal 	CLAIN Micheline Conseillère Municipale 
BOYER Erick Conseiller Municipal 	HOARAU Sabrina Conseillère Municipale 	RIVIERE Alain Conseiller Municipal 	GRONDIN Sandra Conseillère Municipale 
CHEVALIER Joseph Luçay Conseiller Municipal 	VÉLIA Marie-Lourdes Conseillère Municipale 	PAYET Mickaël Conseiller Municipal 	BAGNY Elisabeth Conseillère Municipale 
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal 	NALEM Marie Emilie Conseillère Municipale 	ARZAL Sophie Conseillère Municipale 	JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel Conseiller Municipal 
MOGALIA Mélissa Conseillère Municipale 	BOYER Yannick Conseiller Municipal 	LEGER Sylvie Conseillère Municipale 	SAINT-LAMBERT Jean-Luc Conseiller Municipal 
DELATRE Joëlle Conseillère Municipale 	VACHER Jean-Yves Conseiller Municipal 